

LA COMMUNE A MIS EN PLACE DES CHAUSSIDOUS. QUEL EN EST LE PRINCIPE ?

Mis en ligne le 09 février 2021



La traversée de Treillières est limitée à 30 km/h grâce au Chaussidou, qui traverse le centre-ville, rue de la Mairie, depuis la rue de Sucé-sur-Erdre (à hauteur de l'intersection avec la rue de l'Alambic), jusqu'à la sortie d'agglomération, rue de Vigneux-de-Bretagne. Désormais, les cyclistes et cyclotouristes sont prioritaires sur les rives latérales qu'ils doivent emprunter en file indienne, la circulation à deux de front en agglomération étant interdite par le Code de la route. Les véhicules motorisés peuvent également emprunter ces rives quand ils se croisent, avant de se repositionner sur la voie centrale unique. En présence d'un vélo, la voiture doit attendre derrière ce dernier avant de reprendre sa place.



≡ RETOUR À LA LISTE



La Mairie de Grandchamp-des-Fontaines

25 avenue du Général-de-Gaulle
44119 Grandchamp-des-Fontaines

☎ 02 40 77 13 26

📞 CONTACTEZ-NOUS

Horaires :

Lundi 9h > 12h / 13h30 > 17h

Mardi 8h30 > 12h / 13h30 > 18h30

Mercredi 8h30 > 12h / 13h30 > 17h

Jeudi 8h30 > 12h (fermé l'après-midi)

Vendredi 8h30 > 12h / 13h30 > 17h

Samedi 9h > 12h (2 samedis par mois)

